

EKiNeWs

LA NEWSLETTER DES SALARIES D'EKIDOM

Numéro

140

Juillet 2023

Beaulieu - Grand'Goule

EKIDOM ouvre la porte au dispositif MAEVA

EKIDOM va prochainement mettre en place un partenariat avec un collectif d'associations étudiantes engagé à l'Université de Poitiers.

Ce collectif a pour objectifs de :

- > Rassembler les associations d'étudiants partageant des objectifs ou actions similaires autour de projets communs.
- > Représenter et défendre les intérêts des étudiants en général.
- > Aider les nouveaux et les plus jeunes à s'intégrer plus facilement dans la vie étudiante.
- > Promouvoir des réseaux d'entraide et de tutorat.

Depuis 2011, ce collectif a mis en place le dispositif MAEVA (Mission d'Accueil des Etudiant.e.s Venu.e.s d'Ailleurs : étranger, outre-mer ou autre région de la métropole). MAEVA participe à l'animation de la vie étudiante et accompagne les primo-arrivants dans leurs démarches et leur installation à Poitiers. Le but



Les étudiants et les bénévoles de l'association ravis de la présentation et du temps d'échanges

est de leur permettre de réussir leur intégration et leur projet professionnel à l'Université.

MAEVA développe plusieurs activités et actions de solidarité et de tutorat sur le campus de Poitiers. Il promeut aussi le Développement Durable et l'esprit d'ouverture à l'international.

Un logement à Grand'Goule mis à disposition

Jusqu'à présent le collectif MAEVA était installé sur le campus dans un local mis à disposition par la ville de Poitiers. La fermeture du campus pendant la période estivale était un inconvénient majeur pour l'accueil des étudiants avant la rentrée. MAEVA s'est donc tourné vers EKIDOM pour trouver un local plus adapté à leurs missions. C'est dans un logement de Grand'Goule que les étudiants pourront prochainement s'installer. EKIDOM a demandé un changement d'usage du logement auprès de la DTT. Cette mise à disposition fera l'objet d'une contrepartie de la part de MAEVA sous forme d'animations sur la Résidence Grand'Goule voire du quartier, d'accompagnement et de portage de projets dans la salle conviviale en lien avec EKIDOM.



Explications du processus d'attribution des logements aux bénévoles de l'association et étudiants par Alexandre END, Sylvie BESSONNAT et Marina PEROCHON

EKIDOM a inauguré la semaine dernière le Domaine des Grands Champs à Bignoux composé de 9 maisons individuelles locatives rue des Rouges Gorges. Présentation.

Dans le cadre de sa politique de développement et de diversification des logements sur le territoire de Grand Poitiers, EKIDOM s'est associé au promoteur VIVAPROM pour la construction de 9 maisons individuelles locatives à Bignoux par le biais d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement.

Cette réalisation répond aussi à la volonté de la Mairie de Bignoux d'augmenter son offre de logements aidés sur sa commune qui compte déjà 44 logements d'EKIDOM.

Ce programme, dont les superficies ont été revues à la hausse pour se rapprocher des standards de l'accession, a été étudié dans une logique de revente de certaines maisons à moyen terme pour répondre au parcours résidentiel et générer des fonds de réinvestissement.

Le projet se situe rue des Rouges Gorges et s'implante sur une parcelle bordée de champs agricoles non constructibles apportant au futur locataire une réelle qualité de vie.

Le programme global propose une offre nouvelle de qualité et diversifiée de logements, avec des typologies variées, 2 T3 de plain-pied, 3 T4 de plain-pied, 3 T4 en duplex et 1 T5 de plain-pied. Chaque maison possède un garage, un cellier et un jardin privatif.

Pour atteindre la performance RT 2012, l'équipe a travaillé sur l'enveloppe du bâti, son orientation, son isolation et sa perméabilité à l'air. Le dispositif de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire repose sur une pompe à chaleur (PAC) individuelle.



Elisabeth NAVEAU-DIOP, Présidente d'EKIDOM, Emmanuel BAZILE, Maire de Bignoux, Stéphanie BONNET et le promoteur, Pascal BOUTIN, Gérant de VIVAPROM ont inauguré le Domaine des Grands Champs en présence des locataires.

fage et de production d'eau chaude sanitaire repose sur une pompe à chaleur (PAC) individuelle.

- > Début des travaux : octobre 2021
- > Fin de travaux et livraison : fin avril 2023
- > Prix de revient : 1,5 M €



Flashez ce QR code pour découvrir la vidéo du Domaine des Grands Champs à Bignoux.

Conseil de Concertation Locatif

Régul de charges, DOMI, RFC et CET : résumé du 3^e CCL de l'année

Différents sujets ont été abordés en plus des questions des associations lors de ce Conseil de Concertation Locatif.

* Point sur le calendrier prévisionnel de la régularisation des charges 2022 et contexte :

Voici le calendrier proposé pour la régularisation de charge de 2022 sur 2023 et 2024 :

- > Démarrage par les immeubles avec parties communes : fin novembre 2023
- > Patrimoine sans PCO : fin décembre 2023
- > Commerces : fin janvier 2024
- > Syndic : mars 2024

* Présentation par C.FAYE et N. OUVRARD d'un nouveau service expérimental de proximité pour la résidence Schuman : DOMI

Dans un premier temps et à titre expérimental, un collaborateur volontaire «DOMI», (nom du poste) souhaitant accompagner ce projet sera l'interlocuteur privilégié des résidents de Schuman et apportera un



nouveau service aux locataires en plus d'assurer l'entretien des parties communes.

Conseil de Concertation Locatif (CCL)

DOMI, RFC et CET, régul de charges : résumé du 3^e CCL de l'année

Les principales missions du DOMI :



- > Objectif 1^{er} : accompagner les locataires dans leur autonomie
- > Entretien des parties communes dans le cas où les locataires ne le réaliseront pas
- > Aide à la formulation des réclamations techniques
- > Accueillir, conseiller, fédérer et organiser des ateliers (pot d'accueil, vie de la résidence) avec le chargé de secteur.

Nous présenterons en septembre plus en détails le poste et la personne recrutée pour assurer cette nouvelle mission dans un numéro d'EKINEWS de rentrée.

*Information sur la pose & explications des RFC et CET par Guillaume BOUHET

L'installation des Répartiteurs de Frais de Chauffage (RFC) répond à une obligation réglementaire créée par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV). La date limite de mise en service était le 31 décembre 2019 mais comme beaucoup de bailleurs, EKIDOM avait décidé de ne pas pénaliser les locataires en termes de charges supplémentaires. Toutefois, EKIDOM doit aujourd'hui installer ces boîtiers RFC sur tous les radiateurs des logements col-

lectifs dont la colonne est montante (installation verticale).

2800 logements sont concernés pour le boîtier RFC et 348 logements pour le Compteur Energie Thermique (CET).

Le coût pour le locataire selon la solution utilisée dans le logement sera de :

- > pour le RFC : 3.80 Euros HT/an/par radiateur
- > pour le CET : 30 euros HT/an/logement

Deux tutoriels expliquant le fonctionnement des RFC et des CET seront envoyés par emailing aux locataires, ajoutés à l'extranet client et mis à disposition dans les différents accueils d'EKIDOM.



Flashez ce QR Code pour découvrir ces deux tutos.